

**Délibération N° DEL-2022-015**  
-----

Le lundi 14 février 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 8 février 2022, dans la Grande Salle de la Mairie, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents :** Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Christine MARRACHELLI, M. Thierry BAILLET, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, M. Thierry DELAITRE.

**Dépôts de pouvoir :** Mme Corinne TONDUF donne procuration à Mme Sabine ADRIEN, M. Jean-Baptiste CONTARIN donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, M. Henri LECLERE donne procuration à M. Jonathan WEINBERG, M. François VALLES donne procuration à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Bernadette AUPETIT donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Damien MONTEIL donne procuration à Mme Christelle BRUNET, Mme Mary-Line COINDAT donne procuration à M. Eric CORREIA, Mme Sylvie BOURDIER donne procuration à M. Gilles BRUNATI.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Guillaume VIENNOIS est désigné secrétaire de séance.

**Ressources humaines****15. Modification du tableau des effectifs : création d'un poste de chef de service accueil de loisirs**

Rapporteur : Marie-Françoise FOURNIER

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis du comité technique émis lors de sa séance du 2 février 2022,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant les besoins de la collectivité et les possibilités de nomination des agents lauréats de concours sur des emplois correspondant aux missions exercées,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser :

- La création :

- au 1<sup>er</sup> mai 2022 d'un emploi d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

- Madame le Maire à effectuer les déclarations de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Creuse,

- Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour le recrutement et la nomination sur ces postes,

- Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le tableau des emplois est modifié comme présenté ci-après :

FILIERE	Date	Cadre d'emploi	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Animation	01/05/2022	Animateurs	Animateur principal de 2ème classe	3	4

adoptée à l'unanimité  
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE



  
Marie-Françoise  
FOURNIER